

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2010

ETAIENT PRESENTS :

M. Rémy REBEYROTTE, M. Jacques LIORET, Mme Monique GATIER, M. Bernard DECHAUME, Mme Nicole MAGLICA, M. Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M. Roger VERNAY, Mme Régine DEVOUCOUX, M. Hubert LOBREAU, M. Jean-Jacques SCHULER, Mme Patricia LAMALLE PINARD, M. Alain DURAND, M. Jean-Luc TUYPENS, Mme Djamila BENEDDINE, Mme Géraldine VOILLOT, M. Patrick GUILLET, Mme Sylvie BROCHOT, Mlle Lucie DESBROSSES jusqu'à la question n°6, M. Gérard MARTINI, Mme Michèle BATHIARD, M. Michèle GIPEAUX, M. Jean-Jacques PERRUT, Mme Rosetta THEVENIN et M. Jean-Michel JARRIN.

Au moment du vote du compte administratif (question n°6), Monsieur le Maire cède la présidence à M. Jacques LIORET, 1^{er} adjoint et quitte la séance.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Andrée ALIX COUDRAY a donné pouvoir à M. Hubert LOBREAU et Mlle Lucie DESBROSSES a donné pouvoir à M. le Maire (à partir de la question n°6).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Lucie DESBROSSES jusqu'à la question n°6 remplacée par Mme Sylvie BROCHOT

SSS

1. Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE), et **6 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 Février 2010.
2. **Acte est donné** à M. le Maire de sa communication des actes accomplis en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.
3. Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, SOLLICITE le remboursement intégral par l'Etat des dépenses engagées par la Ville d'Autun lors de cette campagne de vaccination, soit 10 662,16€ et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.
4. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.
5. Après délibération, le conseil municipal, **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires du budget de la ville et de ses budgets annexes pour l'exercice 2010.

6. Au moment du vote du compte administratif, Monsieur le Maire cède la présidence à M. Jacques LIORET, 1^{er} adjoint et quitte la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, par **18 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 oppositions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), **APPROUVE** les comptes administratifs 2009 du budget principal, des budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement, de l'aérodrome, des immeubles productifs de revenus, du camping et du « Lotissement en Fleury ».

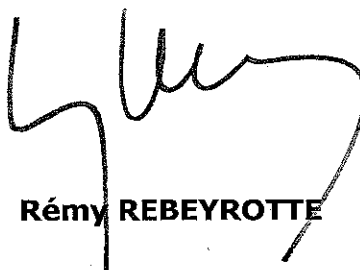
M. le Maire, après le vote du compte administratif, reprend la présidence du Conseil Municipal.

7. Après délibération, le Conseil Municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE), et **6 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2009 du budget principal, des budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement, de l'aérodrome, des immeubles productifs de revenus, du camping et du « Lotissement en Fleury ».
8. Après délibération, le Conseil Municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE), et **6 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), **APPROUVE** la modification du périmètre du budget annexe des Immeuble Productifs de Revenus (IPDR) et **AUTORISE** le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à affecter le patrimoine correspondant, figurant à l'actif du budget principal, sur l'actif du budget annexe.
9. Après délibération, le Conseil Municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à signer une convention de partenariat entre la ville d'AUTUN et la Direction de Services Fiscaux de Saône et Loire afin d'établir une collaboration réciproque pour le recensement et la mise à jour des bases de fiscalité directe locale, pour les besoins de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).
10. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVE** ces admissions en non valeur dont le montant total s'élève à 993,98 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à signer tout document s'y rapportant.
11. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVE** le projet de création d'une chaufferie biomasse de 2 méga watt au Parc d'Activités Saint Andoche dans le cadre de la délégation de service public de distribution publique d'énergie calorifique par concession, **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant ayant délégation à solliciter toutes les subventions mobilisables sur ce projet et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.
12. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **RETIENT** le principe de la délégation de service public de type affermage comme mode de gestion de la fourrière automobile, et ce, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2011, **APPROUVE** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telle qu'elles sont définies dans le projet de cahier des charges et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à engager la procédure de délégation de service public de la fourrière automobile qui conduira à la désignation de l'exploitant de la fourrière automobile et à signer tout document s'y rapportant.
13. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **AUTORISE** la mise en place de cette exposition du 26 juin au 27 septembre 2010, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à solliciter toutes subventions pour le financement de cette exposition et **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

14.Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, SOUHAITE** attirer l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'Académie sur le maintien impératif de ces trois classes, en espérant être entendu lors du prochain Conseil Départemental de l'Education Nationale

A Autun, le 26 mars 2010

Le Maire,



Rémy REBEYROTTE